Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260421-17_2026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	27	27

Vote
Pour : /
Contre : /
Abstention : /

N° de la délibération
2026-17

L'an 2026, le 16 avril à 18h00, le Conseil Communautaire de Poher Communauté, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur TROADEC Christian, à la salle du conseil de la Maison des Services Au Public, place de la Tour d'Auvergne à Carhaix. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers communautaires le 10 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la communauté de communes le 10 avril 2026

Présents (27) : TROADEC Christian, Président

Mmes : AUFFRET Isabelle, BOULZENNEC Isabelle, CLOAREC Marie-Laure, FRAYSSE Alexandra, GUILLEMOT Hélène, JAOUEN Marie-Christine, KERDRAON Anne-Marie, LE GUEN Annie, LE LEON Isabelle, LEVENEZ Sophie, MOISAN Viviane, SANQUER Murielle

MM : BOUSSARD Paul, COGEN Dominique, COTTEN Daniel, COTTY Stéphane, GOUBIL Didier, LE DU Patrice, MOROUX Cédric, NICOLAS Jean-Yves, PERCHEC Xavier, PRIGENT Claude, ROLLAND Rémi, TERNEL Matthis, THOMAS Mickael, URIEN Patrick

Absent(s) ayant donné procuration : /

Absents: /

A été nommé secrétaire : Sophie LEVENEZ

D 2026-17 Zéro Artificialisation Nette des sols (ZAN) concernant les terrains en 1AU

Rapporteur : Patrick URIEN

Pour rappel, les objectifs de la loi Climat sont les suivants :

- Réduction de 50% de la consommation foncière d'ENAF entre 2021 et 2031, par rapport à la consommation lors de la décennie précédente, soit 2011 – 2021.
- À partir de 2031, intégration de la notion « d'artificialisation » et non plus de « consommation d'espace »
- Zéro artificialisation nette des sols en 2050

Ces objectifs doivent être pleinement intégrés dans les documents d'urbanisme dans des délais limités :

- SRADDET (échelle régionale) : échéance le 22/11/2024
- SCOT (échelle PETR COB) : échéance le 22/02/2027 – SCOT conforme à ce jour
- PLU ou PLUI : échéance le 22/02/2028

Sans conformité des documents, l'urbanisation ne sera possible qu'en zone U, constructible, et non plus dans les zones 1AU.

En effet, il n'y aura plus aucune DÉLIVRANCE d'autorisation d'urbanisme possible en zone 1AU (cf. article 194 de la loi Climat – alinéa 9). C'est-à-dire qu'aucun permis ne pourra être DÉLIVRÉ après la date d'échéance : la date de dépôt ne comptera pas, c'est bien l'accord d'une autorisation qui fera foi.

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260421-17_2026-DE

Ainsi, même un permis de construire MODIFICATIF ne pourra pas être accordé en zone 1AU.

Enfin, il y aura une grande fragilité sur les CUb opérationnels : ils ne seront pas une « garantie » pour créer des droits de construction en zone 1AU et obtenir une autorisation derrière, car aucune autorisation ne sera délivrable... même si le CUb est favorable.

Pour rappel, voici les surfaces de zones 1AU dans chaque commune de Poher Communauté :

- Le Moustoir : 15,56 ha (dont 7,56 ha en habitat et 8ha en économie)
- Treffrin : 13,05 ha (uniquement habitat)
- Carhaix-Plouguer : 87,95 ha (dont 21,8 ha habitat ; 47,2ha en économie et 18,9 ha en équipement)
- Cléden-Poher : 32,48 ha (dont 16,2 ha en habitat et 16,2 ha en économie)
- Kergloff : 13,93 ha (dont 11,2 ha en habitat et 2,6 ha en équipement)
- Plounévézel : 15,20 ha (uniquement en habitat)
- Saint-Hernin : 18,66 ha (17,9 ha en habitat, moins d'un ha en économie et 1,1 ha équipement)
- Motreff : 5,16 ha (uniquement habitat)
- Plévin et Tréogan n'ont pas de PLU, ces communes sont au RNU.

TOTALITÉ des surfaces 1AU sur Poher communauté : 201,99 ha : environ 108 ha en habitat, 72,4 ha en économie et 22,6 ha en équipement

A noter que le SCOT prévoit les objectifs de consommation d'ENAF suivants d'ici 2050 :

	Développement économique	Logement	Equipement et infrastructures	Total
CCHC	20 ha	28 ha	12 ha	60 ha
CCKB	20 ha	19 ha	14 ha	53 ha
Poher communauté	**35 ha**	**24 ha**	**12 ha**	**71 ha**
MAC	5 ha	17 ha	6 ha	28 ha
RMC	18 ha	32 ha	21 ha	71 ha
Total	98 ha	120 ha	65 ha	283 ha

La répartition de la consommation foncière est répartie comme suit pour l'ensemble du Pays COB :

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260421-17_2026-DE

	Surface ENAF 2023-2033 (ha)	Surface ENAF 2033-2043 (ha)	Total 2023-2043 (ha)
Habitat, tissu urbain mixte et bâti divers	70	50	120
Activité et commerce	56	42	98
Equipements et infrastructures	37	28	65
TOTAL	163	120	283

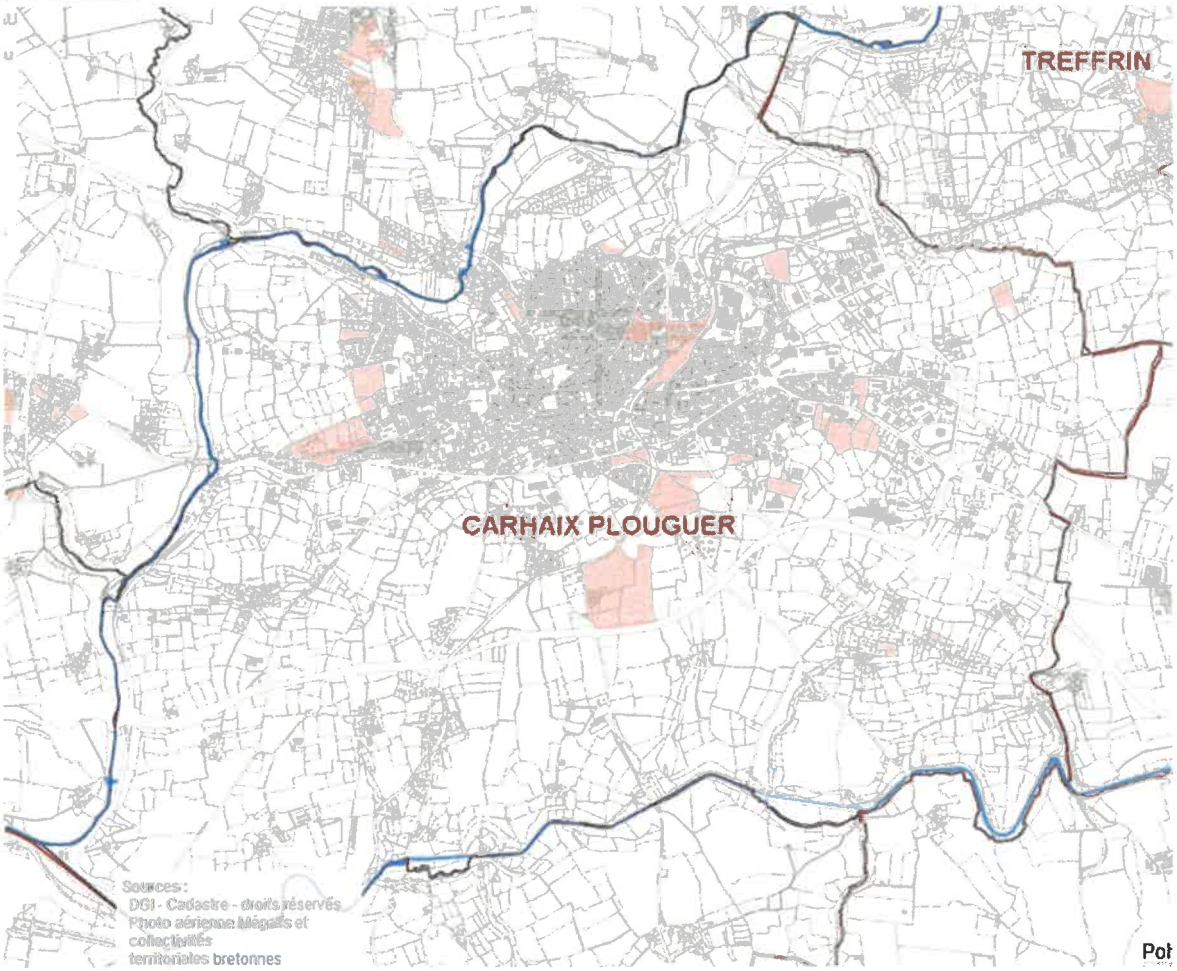
À NOTER qu'entre 2021 et 2024, Poher Communauté aurait consommé 17,15 ha (Dernière mise à jour en février 2026), soit 24,15% de son enveloppe en 3 ans.

Les communes où la consommation est la plus forte sont :

- Cléden-Poher avec 6,1 ha, correspondant en grande majorité à l'extension de la zone d'activité Kerhervé ;
- Carhaix avec 4,5 ha, correspondant notamment au nouveau bassin de l'usine d'eau au Nord de la commune (1 ha), et presque 1 ha en cumulant les maisons construites sur le hameau de Kergaurant.

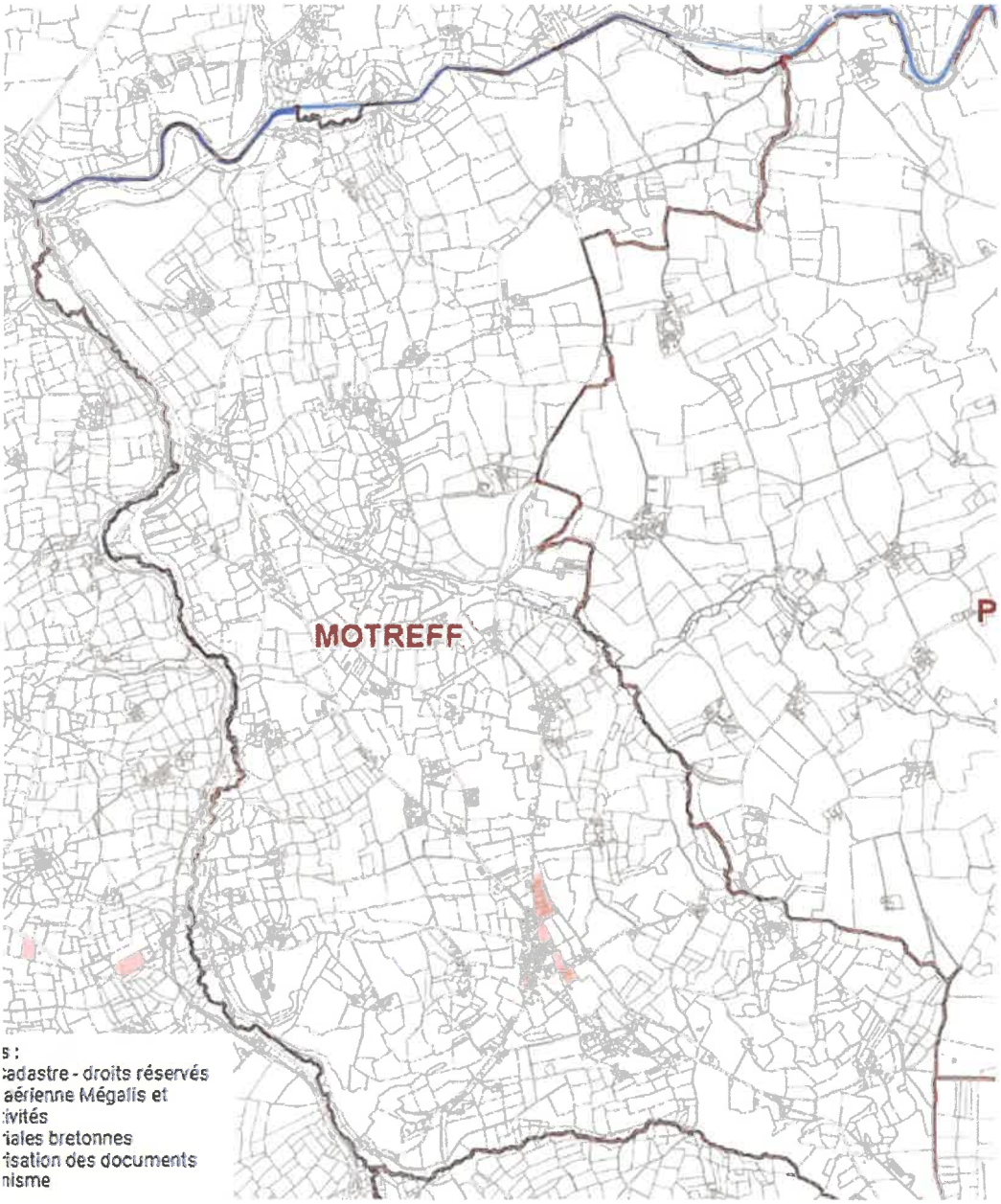
Cartes avec les zones en 1 AU sur l'ensemble du territoire :

CARHAIX :



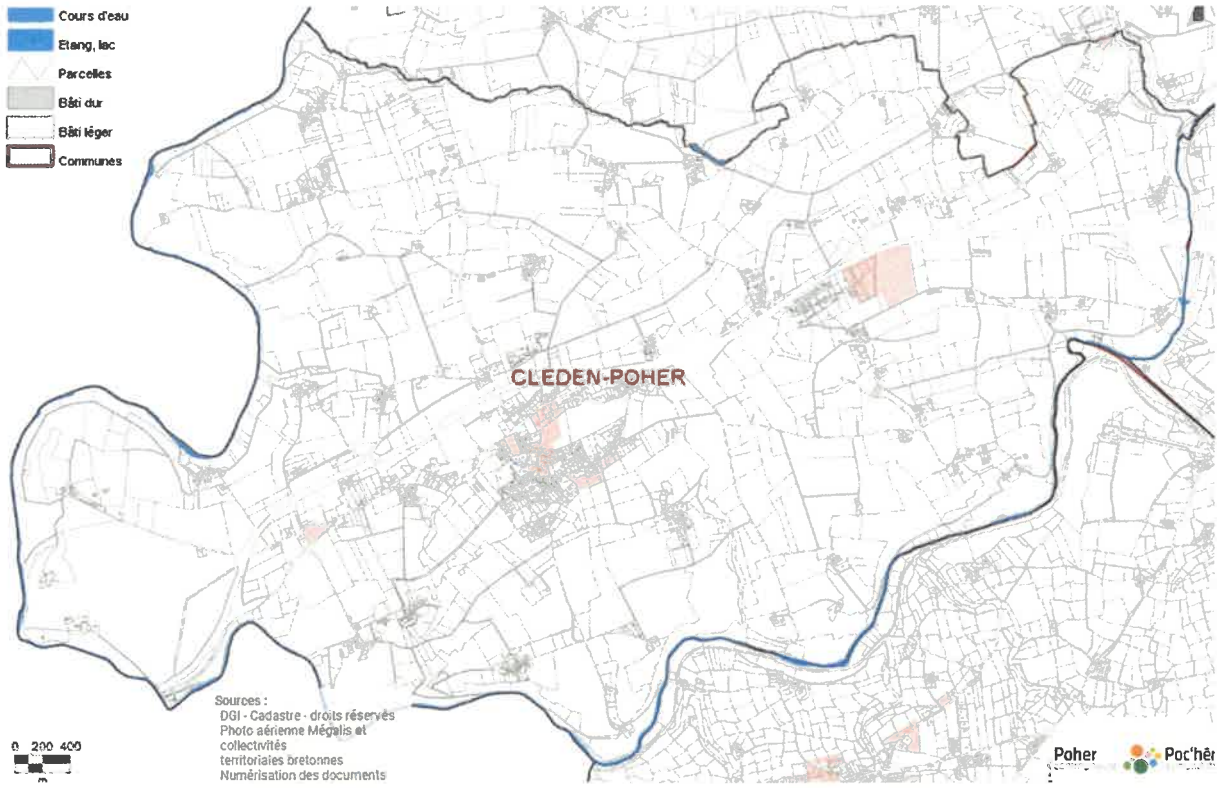
Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260421-17_2026-DE

MOTREFF :



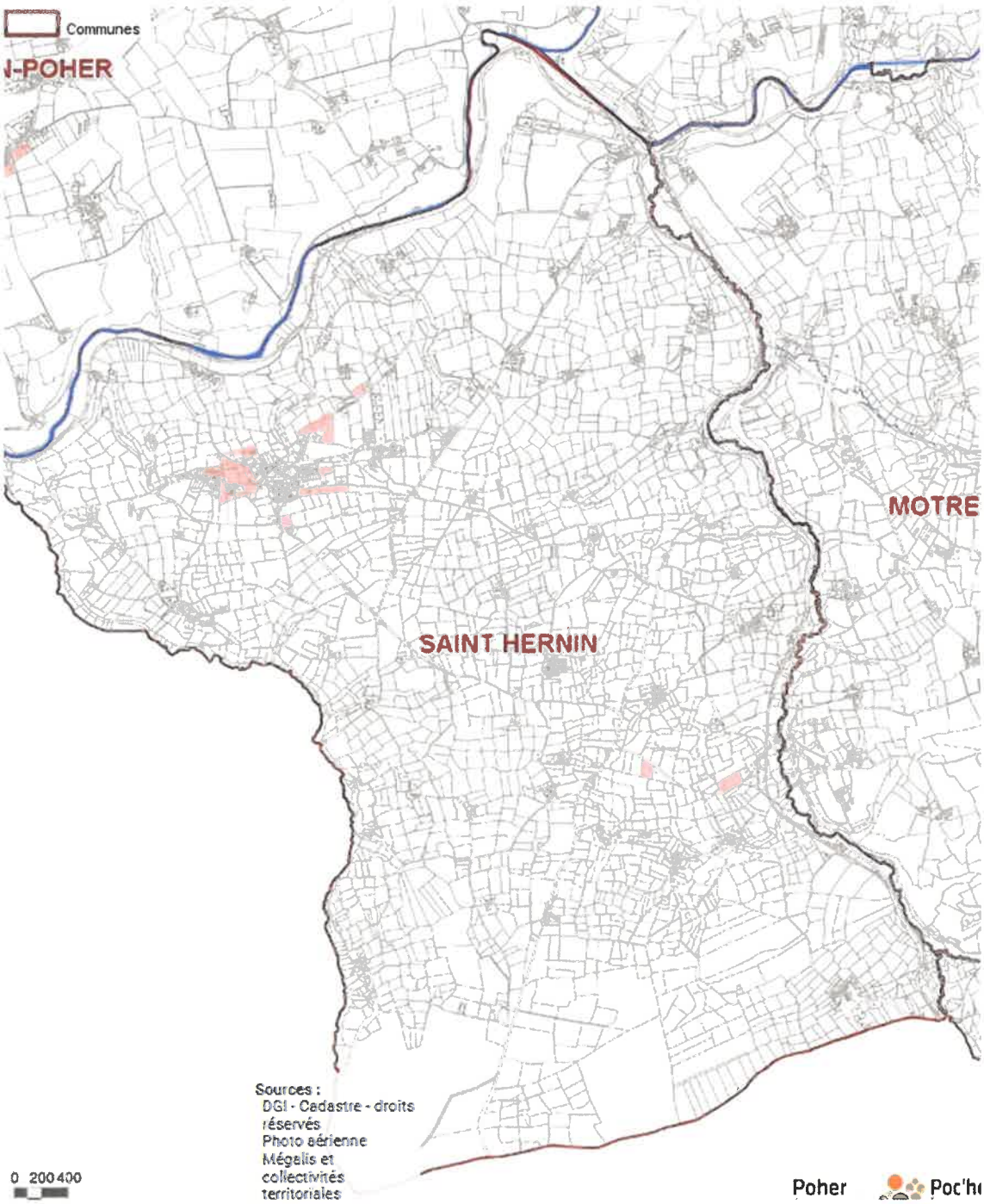
Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260421-17_2026-DE

CLEDEN-POHER :



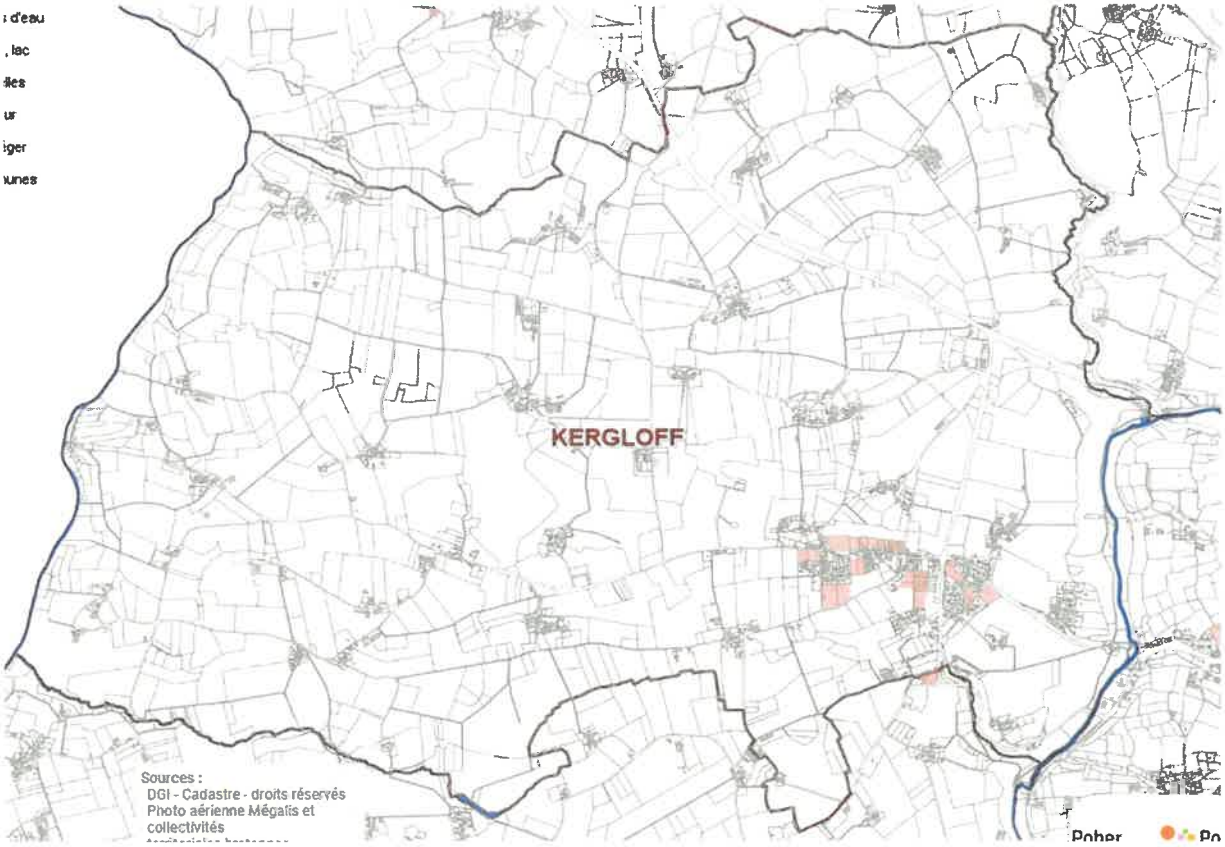
Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260421-17_2026-DE

SAINT-HERNIN :



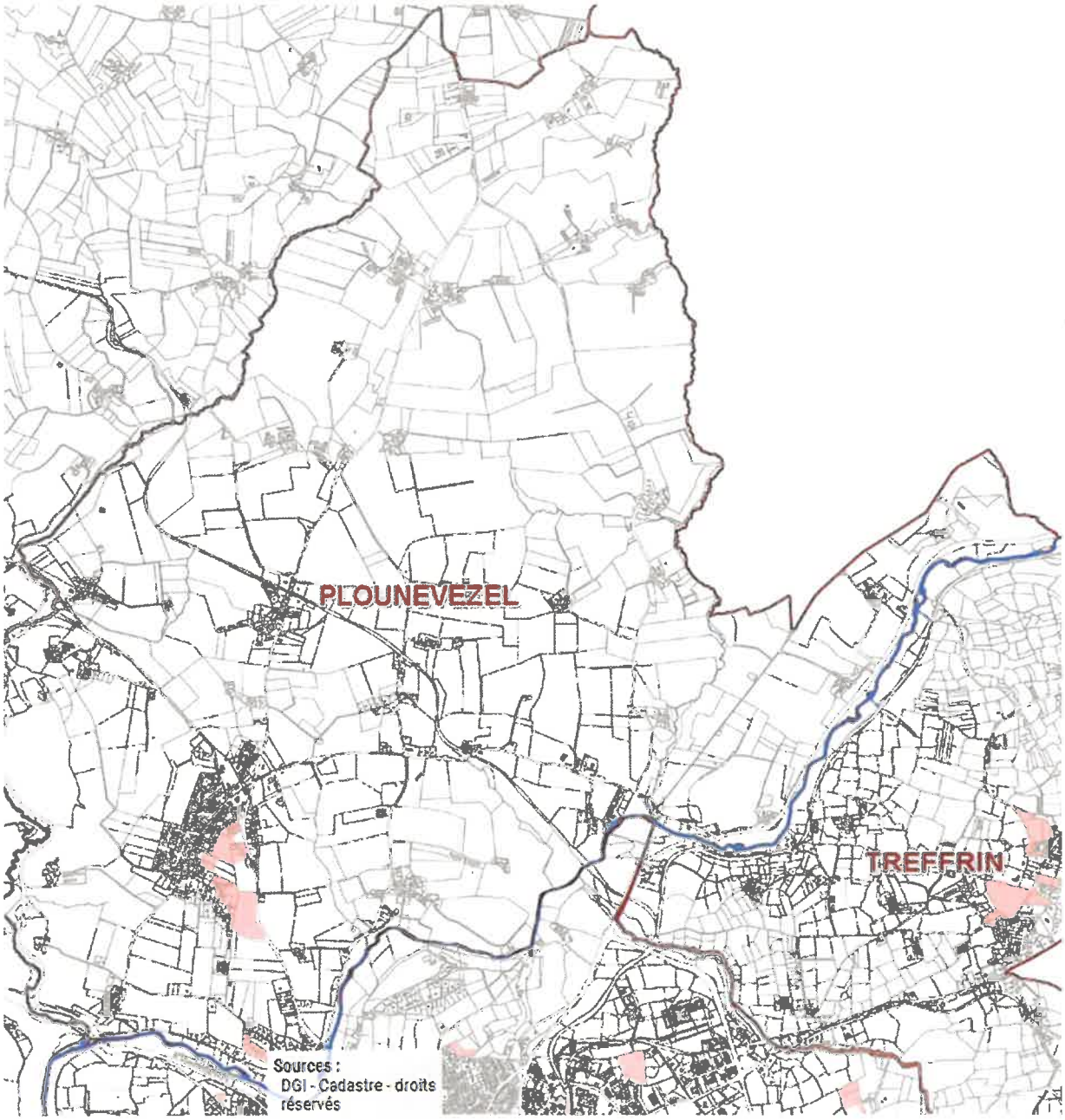
Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260421-17_2026-DE

KERGLOFF :



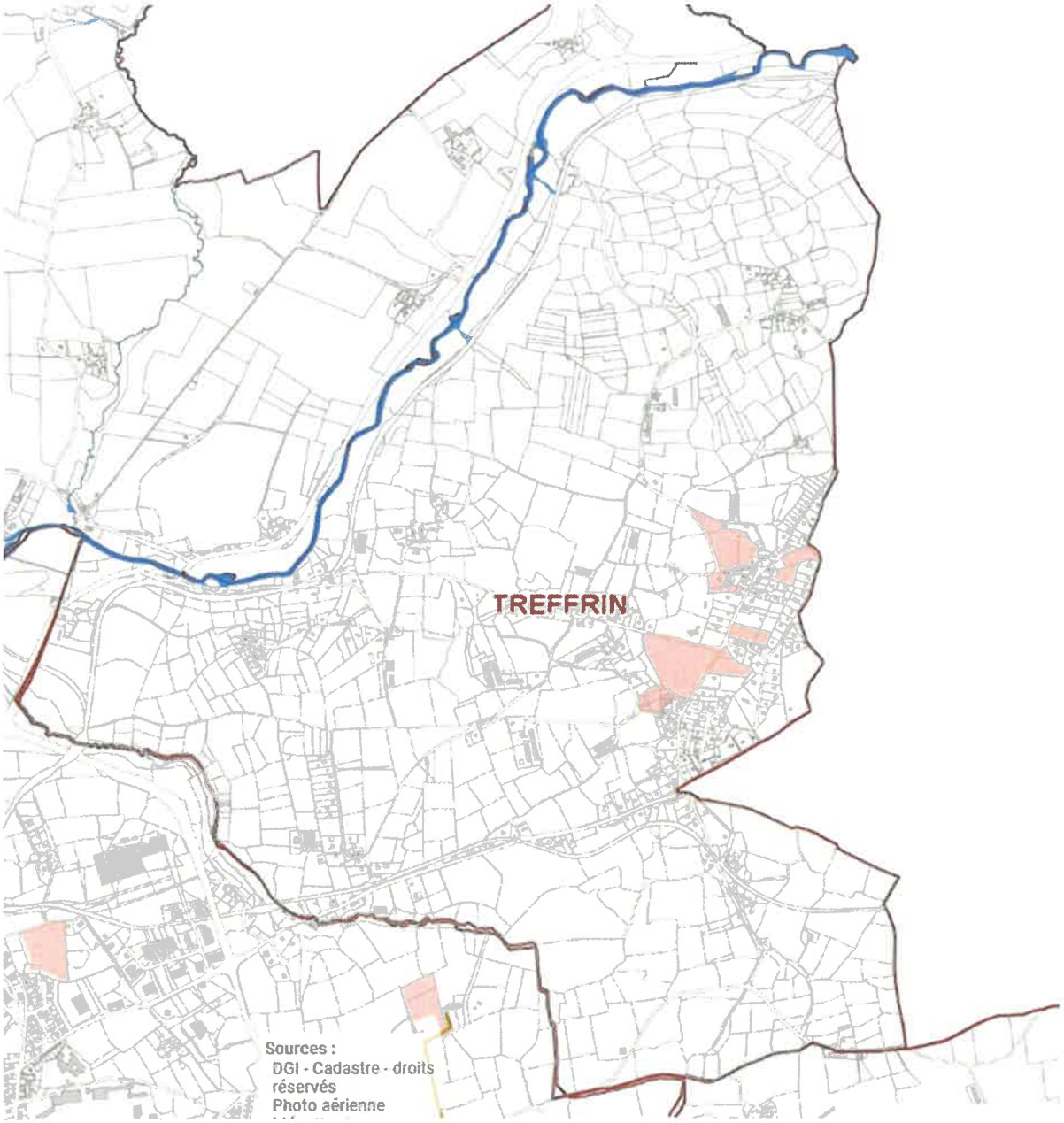
Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260421-17_2026-DE

PLOUNEVEZEL :



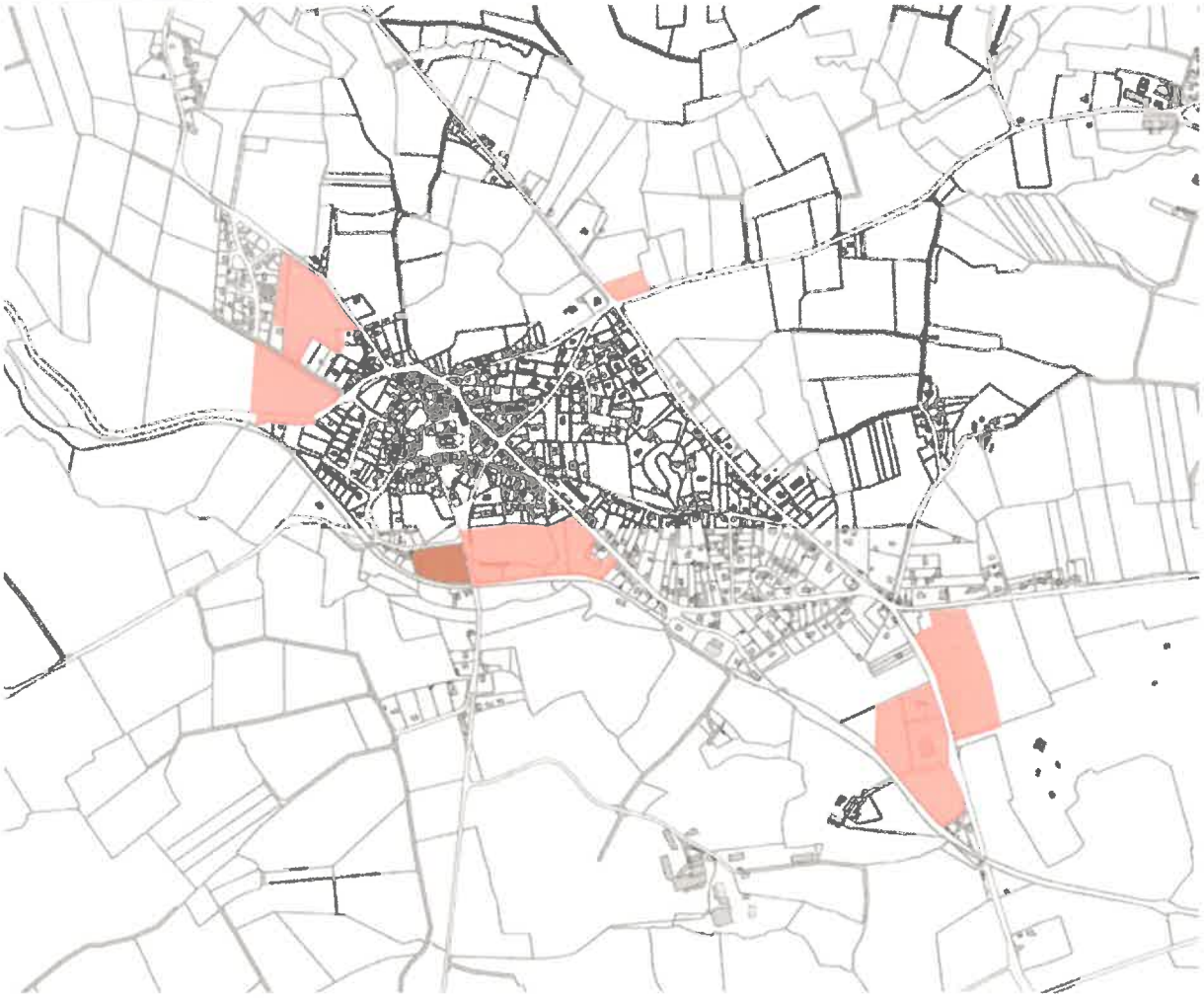
Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260421-17_2026-DE

TREFFRIN :



Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260421-17_2026-DE

POULLAOUEN CENTRE-VILLE :



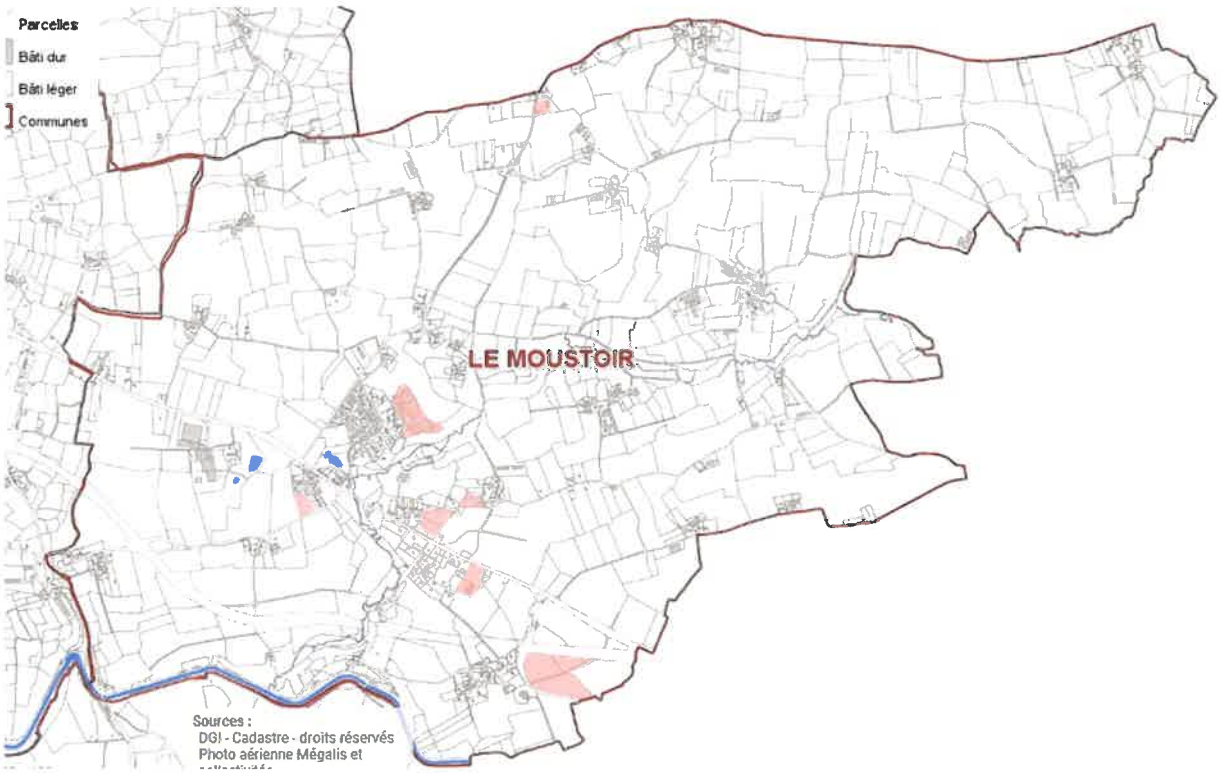
POULLAOUEN HORS CENTRE-VILLE :



Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260421-17_2026-DE

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260421-17_2026-DE

LE MOUSTOIR :



Les membres du conseil communautaire ont pris acte de cette information.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
En communauté de communes, le 17/04/2026
Le Président de Poher Communauté,
Christian TROADEC

POHER COMMUNAUTE